

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 février 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 février 2013**

**2013 DRH 11-2** Actualisation de délibération fixant la liste des emplois de la Commune de Paris, logés par utilité de service.

**Mme Maïté ERRECART, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du domaine de l'Etat ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu l'article 21 la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du Code des Communes ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 2005 8-2 modifiée, fixant la liste des emplois de la Commune de Paris pour lesquels un logement peut être attribué par utilité de service ;

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'actualiser la liste des emplois de la Commune de Paris logés par utilité de service ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : L'article premier de la délibération DRH 2005 08 2 modifiée, fixant la liste des emplois de la Commune de Paris pour lesquels un logement peut être attribué par utilité de service est modifié comme suit :

Sont retirés du tableau des emplois de la Commune de Paris pour lesquels un logement peut être attribué par utilité de service, les emplois suivants :

**Direction des espaces verts et de l'environnement**

Contraintes	Fonction	Emploi
Présence requise en dehors des heures de service (événements graves dans les cimetières)	Régisseur	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes
Surveillance du site de l'ouverture à la fermeture	Surveillance et entretien général (cimetière de Montparnasse)	Ouvrier spécial d'entretien général Agent de la Surveillance Spécialisée

Article 2 : Sont ajoutés au tableau des emplois de la Commune de Paris pour lesquels un logement peut être attribué par utilité de service, les emplois suivants :

**Direction des espaces verts et de l'environnement**

Contraintes	Fonction	Emploi
Présence requise en dehors des heures de service (événements graves)	Adjoint au conservateur Cimetières de Pantin, Ivry, Montmartre, Saint-Ouen, Thiais, Montparnasse, Bagneux, Père-Lachaise	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération entrent en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mars 2013. La Direction des ressources humaines et la Direction concernée sont chargées, chacune en ce qui la concerne, des arrêtés d'attribution des logements et de la mise en œuvre des mesures individuelles qui en découlent.